



La Lettre du CETAPI

Centre d'Etudes Techniques Apicoles des Pays de la Loire

L'édito

Voici notre numéro deux de la lettre d'information du CETAPI. Nous continuons notre petit bonhomme de chemin avec tout d'abord nos dernières activités :

- ✓ Une formation sur la pollinisation où Bernard Vaissière spécialiste reconnu nous a fait découvrir la complexité du vivant.
- ✓ Sur la solidité économique de nos exploitations, session animée par François Berrou dont l'intervention a été très appréciée de chacun.

Notre AG qui se prépare, doit être un moment important : convivial d'abord mais aussi un moment où collectivement nous devons définir l'orientation de notre association.

Posons-nous la question : quelle structure des Pays de Loire représente les apiculteurs professionnels, la défense de leurs intérêts, leur permet d'améliorer leurs connaissances afin de mieux pratiquer leur métier ? A part le CETAPI, je ne sais pas.

Aujourd'hui, nous avons à faire face à de nombreuses menaces : perte de la miellée de tournesol, cynips du châtaignier, invasion du frelon asiatique.

Seul, il est impossible de pouvoir y faire face.

Ensemble, des solutions existent que l'on peut mettre en œuvre. Un exemple concret : la lutte contre le cynips du châtaignier.

Pour le frelon asiatique, des mesures simples permettent de sécuriser les ruchers mais un partage de connaissances est nécessaire, car beaucoup reste à apprendre.

Pour la miellée de tournesol, la situation est très grave, les causes floues. L'utilisation des néonicotinoïdes est une des raisons, mais nous manquons cruellement d'informations.

Pourquoi ?

Un des problèmes auquel nous avons à faire face est le manque de lien avec les actions qui se passent au niveau national. Les raisons sont connues, il va nous falloir les résoudre.

Une autre difficulté est aussi le manque de dialogue, de concertation entre les différentes entités apicoles régionales : GDSA, GIE élevage, syndicats départementaux.

Voilà exposées toutes les raisons qui doivent t'amener à participer à notre prochaine assemblée générale, car c'est de l'avenir de notre profession, donc de l'avenir de chacun d'entre nous dont il s'agit. On ne peut pas à la fois vouloir plus de démocratie, de progrès et de l'autre côté ne pas s'impliquer personnellement dans les actions qui peuvent changer notre profession.

Je vous donne donc tous rendez-vous pour notre prochaine assemblée générale du 23 février à Beaumont-Pied-de-Bœuf (près de Château-du-Loir).

Bernard BRU, Président du CETAPI

SOMMAIRE

Vie associative P.2

- Les adhérents du CETAPI
- Devenir administrateur du CETAPI, pourquoi pas vous ?

Retour sur les temps forts du CETAPI P.3

- Formation sur la pollinisation
- Formation sur la solidité économique

Les prochains rendez-vous du CETAPI P.6

Mieux connaître les adhérents du CETAPI P.7

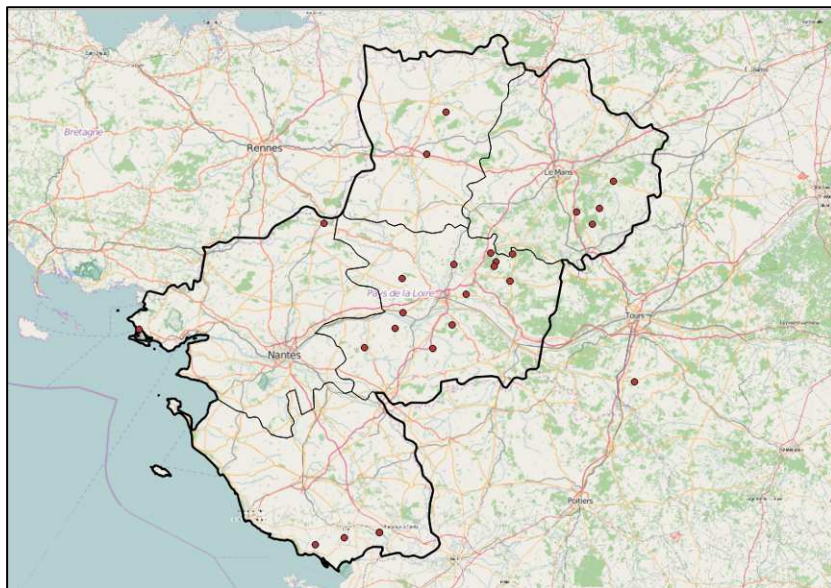
- La ferme apicole de Fabien Bonsergent.



Source image : MiraGuerquin

Les adhérents du CETAPI

Carte des 26 adhérents du CETAPI



Le CETAPI compte 26 adhérents.

Voici un rapide portrait :

- 26 apiculteurs ou apicultrices professionnel(le)s (ou qui l'ont été ou le deviendront bientôt).
- répartis sur tous les Pays de Loire, avec un nombre plus important dans le Maine-et-Loire aujourd'hui.

En tant qu'adhérents du CETAPI, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de formations, d'échanges, de visites... Vos contributions nous aideront à définir des actions qui soient au plus proche de vos attentes.

Devenir administrateur du CETAPI, pourquoi pas vous ?

Vous êtes adhérent du CETAPI, vous pensez que son action est utile à l'activité apicole, vous aimez réfléchir avec d'autres : avez-vous déjà pensé à intégrer le Conseil d'Administration ?

Voici quelques éléments pour mieux comprendre ce que veut dire être administrateur-trice du CETAPI.

Hélène Berteau, membre du Conseil d'Administration du CETAPI depuis 2013



« Je suis rentrée dans le bureau du CETAPI en 2013 après avoir participé à certaines formations entre 2007 et 2009. Il m'a semblé important de consacrer du temps pour la rencontre et l'échange entre apiculteurs professionnels. Cela m'a permis de créer des relations avec des apiculteurs de la région.

Dans notre profession, le CETAPI est pour moi un lieu de rencontre avec des apiculteurs professionnels. En effet, beaucoup de groupes d'apiculteurs sont constitués. Cependant, on y retrouve la plupart du temps des personnes qui pratiquent cette activité en loisir. Les personnes que je rencontre au CETAPI ont des intérêts professionnels similaires aux miens avec des expériences différentes.

Dans les difficultés du métier, le CETAPI peut être un tremplin pour mener des actions communes. Et ainsi faire avancer nos recherches.

Pour que le CETAPI fonctionne, il a besoin de ressources humaines diverses. »

Fabien Bonsergent, membre du Conseil d'Administration du CETAPI depuis 2012



« J'ai fait le choix d'entrer au CA du CETAPI en 2012, pour participer et contribuer à l'avancée de la filière apicole professionnelle au niveau régional.

Cela me permet de mieux comprendre l'organisation et les orientations des différents acteurs de la filière.

Le partage des orientations techniques avec les collègues me permet une meilleure appréhension du métier.

Devenir administrateur au CIVAM-CETAPI, c'est rentrer dans un réseau de professionnels, proposer des orientations techniques et participer à des formations.

Pour un jeune installé, c'est important. Les difficultés rencontrées dans notre métier sont innombrables, pour y répondre il faut savoir s'entourer et se former ».

Etre administrateur/trice, c'est participer à la définition et à la réalisation du projet associatif du CETAPI.

En pratique, devenir administrateur du CIVAM, c'est : Participer à 5 Conseils d'Administration par an, qui ont généralement lieu à Mûrs Erigné (mais pourraient avoir été délocalisés chez les administrateurs), avec un repas convivial le midi.

Si on choisit d'être référent professionnel sur un dossier : consacrer 2 à 3 jours par an pour le suivi de ce dossier (exemples : participer à une réunion, échanger par téléphone avec l'animatrice du CETAPI...)

Les administrateurs du CETAPI sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans.

Qu'est-ce que le CETAPI ?

Le CETAPI est une association, née en 2007, à l'initiative de quelques apiculteurs professionnels des Pays de la Loire.

Son objectif est de répondre aux préoccupations des apiculteurs en organisant par exemple des journées techniques, des formations, des rencontres, et en diffusant des informations utiles aux apiculteurs/trices.

> RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DU CETAPI

Formation sur la pollinisation : des enjeux à la pratique

La première journée de formation organisée dans le cadre du partenariat CETAPI-CIVAM a eu lieu le 25 novembre. Treize personnes y ont participé. Au programme : le service de pollinisation assuré par les abeilles – enjeux et pratiques.

La pollinisation constitue une contribution essentielle des abeilles tant aux écosystèmes naturels qu'à l'agriculture. Une pollinisation réussie permet d'obtenir une production optimale de fruits et de graines de qualité. Face au déclin des insectes pollinisateurs sauvages (et notamment des abeilles sauvages), des agriculteurs (arboriculteurs, producteurs de semences...) font aujourd'hui appel aux apiculteurs pour installer des colonies à proximité de leurs cultures. Les prestations de pollinisation constituent donc une branche de l'activité apicole à part entière.



« Beewapi » : une plate-forme internet qui permet de mettre directement en lien des agriculteurs et des apiculteurs

Bernard Vaissière, du laboratoire pollinisation et écologie des abeilles de l'INRA d'Avignon, spécialiste de cette question, a pu répondre aux nombreuses questions des apiculteurs sur cette thématique et aborder en particulier les volets suivants :

- Qu'est-ce que la pollinisation ?
- Quels sont les enjeux de la pollinisation par les insectes ?
- Comment raisonner la pollinisation par les abeilles ?

Cette journée du 25 novembre, qui a fait une large place à des apports théoriques très riches, sera complétée par la rencontre avec un apiculteur pratiquant largement des prestations de pollinisation. Prochain rendez-vous le 23 février, chez Sébastien Cissé, à Beaumont-Pied-de-Bœuf, dans la Sarthe (voir plus loin).

19 janvier 2016 – Formation « améliorer la solidité économique de mon activité apicole »

8 apiculteurs étaient présents le 19 janvier pour la formation « améliorer la solidité économique de mon activité apicole ».

François Berrou, animateur-formateur à l'AFOC 53 (Association de Formation Collective à la Gestion) répondu, avec professionnalisme et dynamisme, aux questions posées par les apiculteurs présents :

Comment bien choisir mon statut fiscal ? Pour l'impôt sur le revenu (Bénéfice Agricole réel ou Micro-BA ? Bénéfice Industriel et Commercial ?) et pour la TVA ?

Comment bien choisir mon statut social ? « cotisant solidaire », à titre secondaire ou à titre principal en tant « qu'exploitant agricole » ?

Comment évaluer la pertinence d'un investissement ?

Comment choisir de poursuivre ou d'arrêter un des ateliers de son activité ?

...

Les apports de François Berrou sur ces questions ont été nourris de l'approche de l'AFOC qui insiste sur l'importance d'une économie qui est au service des hommes (et pas l'inverse !).

Le CETAPI réfléchira à l'organisation de nouvelles formations en lien avec l'AFOC. Si vous êtes intéressé pour vous former, en groupe, afin d'atteindre une plus grande autonomie décisionnelle dans votre activité, et bâtir des projets professionnels en cohérence avec votre projet de vie, n'hésitez pas à contacter Maureen : maureen.demey@civam.org ; 02 41 39 48 75.

> LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CETAPI

23 février 2016 : venez nombreux à Beaumont-Pied-de-Bœuf !

Beaumont-Pied-de-Bœuf se situe près de Château-du-Loir, dans la Sarthe.

10h45-12h45 :

Assemblée générale, ouverte aux adhérents du CETAPI

12h30

Repas convivial au restaurant

14h30-18h

Deuxième rencontre de la formation « Le service de pollinisation assuré par les abeilles : enjeux et pratiques », ouverte à tous.

Sébastien Cissé, apiculteur professionnel nous présentera son activité et abordera en particulier sa pratique de prestations de pollinisation (750 colonies pour la pollinisation de vergers, 100 colonies pour la pollinisation d'oignons-semences).

Vous pouvez participer à cette rencontre même si vous n'aviez pas participé à la première journée de formation.



Source photo : www.gerbeaud.com

Vous avez reçu les invitations complètes pour cette journée du 23 février. Merci de retourner vos bulletins de participation d'ici le 16 février. Et si vous ne pouviez pas participer à l'AG, pensez à transmettre le pouvoir joint à un autre adhérent du CETAPI. Merci !

Fabien Bonsergent, apiculteur professionnel à La Pouëze (49)

Quelques chiffres-clés

- 1,3 équivalent temps plein
- Installation en 2012 avec 200 ruches
- 300 ruches en production aujourd'hui
- 5 miellées
- Elevage de 200 cellules royales par an



Peux-tu nous présenter ton activité ?

Je suis apiculteur professionnel depuis 2012. J'ai aujourd'hui 300 ruches en production. Mes différentes activités sont les suivantes :

- la fabrication de ruches pour mon activité
- l'élevage de reines

- la transhumance des colonies
- la récolte, l'extraction, le conditionnement et la vente du miel.

Je produis du miel de printemps, du miel d'acacia, du miel de châtaignier, du miel toutes fleurs et du miel de sarrasin. Chaque colonie produit environ 30 kg de miel par an.

J'ai également une petite activité, mais qui reste annexe, de prestation de pollinisation sur des vergers de pommes et de kiwis bio, avec une trentaine de colonies.

Combien de personnes travaillent sur la ferme ?

Trois. Moi. Alexandra, ma compagne, qui travaille à 70% dans un centre de formation, m'apporte un soutien sur le conditionnement et la vente du miel.

J'embauche également un salarié saisonnier ; je souhaite garder une taille d'activité qui n'implique pas d'embaucher un salarié permanent.

Comment est commercialisé ton miel ?

Mon miel est commercialisé :

- pour 2/3 en pots, en vente directe à la ferme, les vendredis après-midi et samedi matin, à cinq AMAPs de la Région, et à la grande distribution locale.
- Pour 1/3 en gros

Je n'ai pas souhaité faire les marchés. La vente à la ferme nous permet de rester disponibles pour nos trois enfants.

Comment s'organise ton activité apicole ?

Mes ruches sont palettisées, avec 4 ruches par palette. Je transhume toutes les ruches. Pour cela, j'ai un camion-plateau, un plateau-remorque et un élévateur

tout terrain. Je démarre la saison dans l'Ouest et le Nord de l'Anjou, puis je transhume sur acacia en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher. Ensuite, je ramène les ruches en Anjou pour le châtaignier. Et je termine avec le miel de sarrasin et le miel toutes fleurs. C'est une période avec beaucoup de nuits blanches et de fatigue !

Pour le moment, je vais encore sur le tournesol mais, vues les mauvaises productions et les pertes d'abeilles, je me pose vraiment la question d'arrêter. Je vais peut-être faire un nouvel essai avec une centaine de colonies à la saison prochaine.

Pourquoi avoir choisi la transhumance ?

On ne trouve pas de zones suffisamment vastes d'acacias et de châtaignier dans le coin. La transhumance me permet donc de produire ces miels, appréciés des clients.

L'autre option serait d'avoir de nombreux petits ruchers fixes, mais ce n'est pas mon souhait.

Sais-tu évaluer les pertes de colonies chaque année ?

En moyenne, je dois renouveler 30% de mes colonies par an :

- je perds environ 20% de colonies par an (7% en hiver et 13% en saison, par essaimage ou par intoxication),
- et je remplace environ 20% de colonies qui sont trop peu productives.

Comment assures-tu le renouvellement de ton cheptel ?

L'élevage représente une part essentielle de mon activité.

J'éleve en moyenne 200 cellules royales par an, qui me permettent :

- soit de remplacer des reines défectueuses, pour que les colonies restent vigoureuses.
- soit de remérer des colonies dont une partie a essaimé.
- soit de constituer de nouveaux essaims pour compenser les pertes.

Par ailleurs, j'achète environ 150 reines par an car il n'est pas simple de mener de front l'élevage et la production de miel en saison !

Quels sont tes critères de sélection pour les reines ?

Je choisis des souches prolifiques, qui ont un bon instinct d'amassage, avec des abeilles peu agressives...

Cherches-tu à limiter les pertes par essaimage, et si oui, comment ?

Aujourd'hui, je fais peu de choses pour limiter les pertes par essaimage. J'essaie de faire un essaimage artificiel sur les colonies les plus grosses, mais c'est assez délicat.

Peut-être que j'embaucherai un salarié saisonnier pour limiter l'essaimage. Une colonie qui essaime, c'est un à deux mois de miellée perdue.

Quel parcours t'a mené à l'apiculture professionnelle ?

J'ai une formation initiale en conception et réalisation d'outillage pour l'industrie. J'ai travaillé dix ans en bureau d'études dans ce domaine ce qui m'a amené à explorer des domaines techniques variés comme la chaudronnerie, la métallerie, le bâtiment...

A l'âge de vingt-cinq ans, j'ai eu ma première ruche : une ruche dans une souche d'arbre. Et j'ai découvert l'apiculture ! Petit à petit, j'ai eu envie d'avoir de plus en plus de ruches et j'ai acheté un combiné bois pour pouvoir les fabriquer.

En 2007, j'avais une quinzaine de ruches et me suis posé la question d'en faire mon métier. J'ai alors pris contact avec des apiculteurs professionnels de la Région et du Sud Ouest de la France. Et j'ai alors réalisé que l'on pouvait réussir à vivre en élevant des insectes !

Je me suis alors renseigné pour faire un BPREA dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) mais cela a été refusé. J'ai alors décidé de me lancer, de m'installer sans BPREA, et donc sans aides à l'installation. C'est un peu moins facile, mais c'est possible !

J'ai alors fait la connaissance du CETAPI. Cela m'a beaucoup apporté car j'ai pu entrer en contact et échanger avec d'autres apiculteurs professionnels, pour améliorer mes techniques et pouvoir vivre de cette activité.

En 2012, j'ai atteint le seuil des 200 ruches. Aujourd'hui, j'ai 300 ruches en production. Cela correspond à peu près à mon objectif qui est d'avoir 300 à 380 ruches en production.

Quelles sont tes satisfactions et les éventuelles difficultés que tu rencontres dans ton activité ?

Mes satisfactions... Je suis très heureux de pouvoir vivre d'un métier qui me passionne, où je travaille dans la nature. J'apprécie la grande diversité des activités et des compétences à développer : botanique, entomologie, menuiserie, charpente, mécanique, commerce... J'aime la liberté d'organisation que procure une activité indépendante.

Mais il y a aussi des contraintes ! La charge de travail est importante d'avril à septembre ; je suis très peu disponible pour ma famille à cette période. Quand on constate que des colonies sont mortes suite à des intoxications, il faut savoir se remobiliser et ne pas baisser les bras ! Je pense aussi que le monde apicole aurait beaucoup à gagner avec plus de cohésion et de coopération.

Quels sont tes projets pour l'avenir ?

Le projet important est d'améliorer mon outil de travail. Je déplace le siège d'exploitation à un petit kilomètre d'ici. Je suis en train d'auto-construire un nouveau bâtiment, plus grand et plus fonctionnel, qui abritera toutes les activités : la miellerie, le stockage, le local de vente directe. J'ai la chance de me trouver dans un environnement très agréable, avec plusieurs agriculteurs soucieux de l'environnement à proximité.



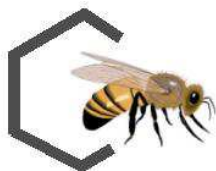
Fabien est en train d'auto-construire un nouveau bâtiment, plus grand et plus fonctionnel pour son activité apicole.



*La transhumance :
plateau-remorque et élévateur tout-terrain*



La miellerie



CETAPI

Centre d'Etudes Techniques Apicoles des Pays de la Loire

COTISATION 2016

Ce bulletin accompagne votre règlement à l'ordre du CETAPI.

À retourner à l'adresse suivante : CETAPI – 70, route de Nantes – 49610 MÛRS ERIGNE

NOM, prénom :

Adresse :

Tél. fixe :Tél. portable :

Courriel :

Adhère pour l'année 2015 au CETAPI en qualité de :

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Membre adhérent : | 55 € |
| <input type="checkbox"/> Récemment installé (moins de 3 ans) : | 30 € |
| <input type="checkbox"/> En cours d'installation : | 10 € |
| <input type="checkbox"/> Retraité : | 25 € |



Pour répondre au mieux à vos besoins, nous vous invitons à remplir le verso de ce bulletin.

QU'EST-CE QUE LE CETAPI ?

Le CETAPI est le Centre d'Etudes Techniques Apicoles des Pays de la Loire. C'est une association, née en 2007, à l'initiative de quelques apiculteurs professionnels des Pays de la Loire.

Son objectif est de répondre aux préoccupations des apiculteurs en organisant par exemple des journées techniques, des formations, des rencontres, et en diffusant des informations utiles aux apiculteurs/trices.

POURQUOI ADHERER AU CETAPI ?

L'intérêt d'une adhésion, c'est à la fois ce que l'on reçoit et ce que l'on apporte !

Adhérer au CETAPI, c'est d'abord :

- Rencontrer d'autres apiculteurs/trices engagés dans l'amélioration de l'activité apicole ;
- Participer à des journées techniques, formations, rencontres sur différentes thématiques ;
- Recevoir les lettres d'informations du CETAPI et d'autres informations utiles à l'activité apicole.

Mais adhérer au CETAPI, c'est aussi être membre d'un collectif, c'est-à-dire :

- Soutenir les différents projets de l'association et leurs objectifs ;
- Renforcer le CETAPI, lui donner plus de poids et contribuer au développement de l'apiculture des Pays de la Loire ;
- Apporter votre témoignage et faire partager votre expérience.

Pour répondre au mieux à vos besoins, merci de préciser vos attentes en termes de formations, visites, journées d'échanges... :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

✂.....

ATTESTATION DE REGLEMENT

**Si vous souhaitez un justificatif comptable, merci de remplir cette partie.
À envoyer au CETAPI avec une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse.**

CETAPI des Pays de la Loire
70, route de Nantes – 49610 MÛRS ERIGNE
SIRET : 523 728 707 00010

Le CETAPI atteste avoir reçu une cotisation 2016 de la part de :

(Nom, prénom)

(Adresse)

- | | | |
|-------------|--|------|
| En tant que | <input type="checkbox"/> Membre adhérent : | 55 € |
| | <input type="checkbox"/> Récemment installé (moins de 3 ans) : | 30 € |
| | <input type="checkbox"/> En cours d'installation : | 10 € |
| | <input type="checkbox"/> Retraité : | 25 € |



Le Trésorier du CETAPI, le/...../20...